



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 30 janvier 2023

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Date de la convocation : 23 janvier 2023**

**Date d'affichage : 06 janvier 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, et le trente janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Étaient présents : Mmes MM M. JACOBBERGER – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – V. TRARI-MEDJAOUI – S. LAMBERT – M. STEVENOT – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET**

**Pouvoirs : B. PY a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – T. SCHLUMBERGER a donné pouvoir à T. SEGUIN – Q. COUVREUR a donné pouvoir à P. PARISOT – O. HOUILLON a donné pouvoir à M. JACOBBERGER – P.E. PHEULPIN a donné pouvoir à M. HEQUET**

**Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – C. LAMBOLEY**

**Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.**

**DCM 2023/01/03**

#### **Débat portant sur la politique générale de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-19 ;

Considérant la demande formulée par plus d'un dixième des élus municipaux ;

Considérant les échanges relatifs à la politique générale de la commune, ayant lieu entre les élus municipaux au cours de la séance du Conseil Municipal ;

Sur proposition de Madame le Maire :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate à la majorité avec 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Monsieur Roger KIFFER) qu'un débat portant sur la politique générale de la commune a été organisé ce jour en séance du Conseil Municipal.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

